

honoraires de location

honoraires de location avec négociation

▪ locaux d'habitation, mixtes, nus ou meublés

honoraires	bailleur	locataire
visite, constitution dossier locataire, rédaction du bail		
Zones non tendues	▪ 8 € T.T.C./m ²	▪ 8 € T.T.C./m ²
Zones tendues	▪ 10 € T.T.C./m ²	▪ 10 € T.T.C./m ²
réalisation d'état des lieux d'entrée		
Zones non tendues	▪ 3 € T.T.C./m ²	▪ 3 € T.T.C./m ²
Zones tendues	▪ 3 € T.T.C./m ²	▪ 3 € T.T.C./m ²
entremise, négociation, état des lieux de sortie	offerts	

Honoraires calculés sur la base de la surface habitable selon les plafonds définis par décret et répartis par moitié entre bailleur et locataire. Texte de référence pour les communes de chaque zone : décret n°2023-822 du 25/08/2023.

▪ locaux annexes loués seuls : garages, parkings, caves...

	bailleur	locataire
honoraires	60 € T.T.C.	60 € T.T.C.

honoraires de rédaction d'actes hors négociation

- **rédaction du bail** : 300 € T.T.C à la charge du demandeur
- **avenant au bail** : 150 € T.T.C à la charge du demandeur
- **état des lieux de sortie** : uniquement à la charge du propriétaire
 - ≤ 50 m² → 62,50 € H.T., soit 75 € T.T.C.
 - > 50 m² → 125 € H.T., soit 150 € T.T.C.

barème mis à jour au 19 novembre 2024
mentionnant le tarif maximum
T.V.A. au taux légal en vigueur : 20%

siège social : 25 rue de la Monnaie – CS 14021 – 35040 Rennes Cedex

honoraires de vente

- **honoraires de négociation (pour les locaux à usage d'habitation)**
les honoraires sont à la charge de l'acquéreur sauf stipulations contraires prévues au mandat, le montant et la répartition sont précisés dans chaque annonce conformément aux textes en vigueur

prix de vente T.T.C. (hors honoraires)	honoraires T.T.C.
moins de 60 000 €	4 500 €
de 60 000 à 139 999 €	6 700 €
dès 140 000 €	4,70 %

- **honoraires de recherche foncière** et montage d'opérations de promotion immobilière : 6 % H.T.

honoraires de gestion (à la charge du bailleur)

- **maison** : 5,8 % H.T. du loyer hors charges, soit 6,96 % T.T.C.
(*paiement mensuel*)
- **appartement** : 7 % H.T. du loyer hors charges, soit 8,40 % T.T.C.
(*paiement mensuel*)

garantie (en option)

- loyers impayés (GLI) : 2,30 % T.T.C. du loyer toutes charges comprises
- GLI + vacances locatives : 4% T.T.C. du loyer toutes charges comprises

frais d'arrêté de compte : 75 € H.T., soit 90 € T.T.C.

Toutes nos prestations en location et gestion sont déductibles de vos revenus fonciers.

honoraires locaux commerciaux

- **rédaction de bail** : 9 % H.T. du loyer triennal à la charge du preneur